Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

SICTOM

PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Année 2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

37 Route de Pulvèrieres - Le Vauriat
63230 SAINT OURS LES ROCHES
Tél : 04.73.73.16.83 - Fax : 04.73.73.17.05
Mail : sictompontaumur-pontgibaud@orange.fr
Site internet : www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr

Version 1

14/06/2018

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Sommaire

I CONTEXTE 4
I.1. Présentation : coopération intercommunale 4
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets 6
I.3. Modalités d'exploitation du service 7
I.4. Emplois 7
I.5. Les marchés de fournitures 7
I.6. La gestion des déchèteries 8
II INDICATEURS TECHNIQUES 8
II.1. La collecte des déchets ménagers 8
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements 8
II.1.1.a. Présentation 8
II.1.1.b. Modalités 9
II.1.1.c. Fréquence de collecte 9
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab) 10
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire 10
II.1.2.a. Présentation 10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an) 11
II.1.3. La collecte en déchèterie 12
II.1.3.a. Présentation 12
II.1.3.b. Horaires d'ouverture 12
II.1.3.c. Conditions d'accès 13
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne) 13
II.1.4 Gravats 14
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. 14
II.1.5.a. Présentation 14
II.1.5.b. Quantités collectées 14
II.1.6 La collecte des textiles 14
II.1.6.a. Présentation 14
II.1.6.b. Quantités collectées 15
II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes 15
II.1.7.a. Présentation 15
II.1.7.b. Quantités collectées 15
II.2. Le transfert et le transport 15
II.2.1. Le transfert 15
II.2.2. Le transport 16

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

II.3. Le traitement 17
II.3.1. Le Pôle VERNEA 17
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) 17
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) 17
II.3.3. La valorisation biologique 18
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours 18
II.3.4. Les déchets des déchèteries 19
II.3.5. Le centre de tri 20
II.3.5.a. Localisation des repreneurs 20
II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne) 20

III INDICATEURS FINANCIERS 21
III.1. Modalités de financement du service 21
III.1.1. Contribution des particuliers 21
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers 21
III.1.3. Autres recettes 21
III.2 Indicateurs financiers du service 22
III.2.1. Dépenses de fonctionnement 22
III.2.2. Recettes de fonctionnement 22

IV LES CHIFFRES CLES 25
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire 25
IV.2. Quantités collectées en déchèteries 26
IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes) 27
IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an) 27
IV.5. Coût moyen du service par habitant 27
IV.6. Contribution moyenne par habitant 28

V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT 28
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité 28
V. 1.1. Prévention de la production de déchets 28
- Gestion des déchets verts et jardinage au naturel 30
- Gaspillage alimentaire 31
- Favoriser le réemploi/réparation 32
- Eco-exemplarité 32
- Sensibilisation des scolaires et des usagers 32

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND 33
V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND 33
V. 1.4. Protection des paysages 33
V.2. Information et surveillance 33

VI CONCLUSIONS 33

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2017

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour l'exercice 2017.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 4 Communautés de Communes, de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Chapdes Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoel, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaumur, Pontgibaud, Puy Saint Gulmier, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceyssat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 160 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇨ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels et/ou bacs de regroupement,
- ⇨ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs individuels et bacs de regroupement,
- ⇨ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, déchets toxiques et des déchets valorisables tels que les déchets verts, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les cartons, la ferraille et le bois,
- ⇨ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert de Saint Ours et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont : traitement des encombrants et des déchets d'activité économique,
- ⇨ La réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets à l'échelle de son territoire visant à réduire la production des déchets de 7% d'ici 2015,
- ⇨ Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés assurés par le VALTOM.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1er janvier 2018) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2018
ANCIZES COMPS (LES)	1 590
AURIERES	315
BROMONT LAMOTHE	988
CELLE LA	85
CEYSSAT	690
CHAPDES BEAUFORT	1 058
CISTERNES LA FORET	472
COMBRAILLES	219
CONDAT EN COMBRAILLE	437
FERNOEL	127
GELLES	945
GIAT	829
GOUTELLE LA	621
LANDOGNE	242
MIREMONT	302
MONTEL DE GELAT	449
MONTFERMY	227
NEBOUZAT	826
PONTAUMUR	672
PONTGIBAUD	738
PULVERIERES	406
PUY SAINT GULMIER	155
SAINT AVIT	245
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	468
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	140
SAINT GEORGES DE MONS	1 998
SAINT HILAIRE LES MONGES	100
SAINT JACQUES D AMBUR	272
SAINT OURS	1 675
SAINT PIERRE LE CHASTEL	425
TRALAIGUES	87
VILLOSSANGES	319
VOINGT	38
TOTAL	**18 160**

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences **exercées** au 31 décembre 2017		Compétences **transférées**		
	Depuis le…		Depuis le…		Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collectes OMR	☒	1983	☐	…/…/…	…
Collectes sélectives	☒	1983	☐	…/…/…	…
Déchèterie	☒	1983	☐	…/…/…	…
Transfert	☐	1983	☒	01/01/2014	transférée au VALTOM
Traitement	☐	1983	☒	01/01/2014	transférée au VALTOM

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2017	31/12/2019	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service (avenant)	1/01/2017	31/12/2017	ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein : Augmentation des agents car reprise en régie.

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du / des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	Plastic Omnium
Fourniture de bacs de collecte sélective	Plastic Omnium
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	Plastic Omnium / Temaco

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

I.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1er octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert et traitement des déchets recyclables ou dangereux) est toujours assurée en prestation privée par le SICTOM. Depuis le 1er janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2017	31/12/2017
Giat	Prestation privée	1/01/2017	31/12/2017
Pontaumur	Prestation privée	1/01/2017	31/12/2017
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2017	31/12/2017

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1er janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

⇨ **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echalier vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇨ **Collecte sélective des emballages**

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels, la collecte s'effectue en porte à porte et pour une partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.
Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echalier à Clermont Ferrand.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00, sans variation de fréquence sur l'année.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes Comps, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaumur, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), tous les 15 jours.

Les bacs jaunes sur la commune de Miremont ont été enlevés, au profit de mise en place de nouveaux points propres. Toutes les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 150 hab.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2016	2017	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	**4 179 t** (229,41 kg/hab)	**4 201 t** (231,33 kg/hab)	**0,53 %**
Collecte sélective sur 16 communes (11 150 hab en 2017)	**528 t** (47,27 kg/hab desservi) (28,98 kg/hab SICTOM)	**523 t** (46,90 kg/hab desservi) (28,80 kg/hab SICTOM)	**-0,95 %**
Total	**4 707 t**	**4 724 t**	**0,36 %**

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre).

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER (63).

Une cinquantaine de points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (une soixantaine) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)

Matériaux collectés	Nombre de colonnes en 2017	2016	2017	Evolution
Verre	135	**570 t** (31,29 kg/hab)	**598 t** (32,93 kg/hab)	**+ 4,91 %**
Papier-carton	55	**174 t** (9,55 kg/hab)	**159 t** (8,76 kg/hab)	**- 8,62 %**
Corps creux divers	54	**45 t** (2,47 kg/hab)	**46 t** (2,53 kg/hab)	**+ 2,22 %**
Huile moteur	35	**16 t**	**8 t**	**- 50,00 %**
TOTAL		**805 t**	**811 t**	**+ 0,75 %**

En général, les résultats de la collecte en Apport Volontaire sont en baisse, sauf pour la collecte du verre qui est en augmentation.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2017.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné par l'apport volontaire, pour l'année 2017. Les ratios sur les 4 communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'usagers d'autres communes.

Communes	Population		JOURNAUX - CARTONS		CORPS CREUX		VERRE	
	Municipale	En PAV (estimée)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	315	106	1 750	16,51	675	6,37	11 270	35,78
BROMONT LAMOTHE	988	300	6 000	20,00	2 135	7,12	24 325	24,62
CEYSSAT	690	243	5 095	20,97	2 165	8,91	22 875	33,15
CHAPDES BEAUFORT	1 058	313	13 500	43,13	2 995	9,57	29 805	28,17
CISTERNES LA FORET	472	472	6 340	13,43	2 145	4,54	12 495	26,47
COMBRAILLES	219	219	1 700	7,76	740	3,38	4 250	19,41
CONDAT EN CLLES	437	437	5 710	13,07	1 690	3,87	10 060	23,02
FERNOEL	127	127	2 410	18,98	660	5,20	3 695	29,09
GELLES	945	233	4 580	19,66	1 120	4,81	27 365	28,96
GIAT	829	221	12 855	58,17	2 675	12,10	32 720	39,47
LA CELLE D'AUVERGNE	85	85	1 060	12,47	595	7,00	2 680	31,53
LA GOUTELLE	621	271	4 310	15,90	1 305	4,82	14 845	23,90
LANDOGNE	242	242	3 145	13,00	835	3,45	6 755	27,91
LES ANCIZES COMPS	1 590	345	14 510	42,06	3 635	10,54	70 750	44,50

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

MIREMONT	302	250	5 480	21,92	1 990	7,96	16 095	53,29
MONTEL DE GELAT	449	449	5 685	12,66	1 515	3,37	12 670	28,22
MONTFERMY	227	227	3 065	13,50	810	3,57	3 985	17,56
NEBOUZAT	826	166	3 840	23,13	1 125	6,78	23 905	28,94
PONTAUMUR	672	231	13 095	56,69	3 785	16,39	34 415	51,21
PONTGIBAUD	738	115	3 590	31,22	1 145	9,96	32 900	44,58
PULVERIERES	406	93	1 750	18,82	580	6,24	12 470	30,71
PUY ST GULMIER	155	155	1 750	11,29	435	2,81	4 200	27,10
SAINT AVIT	245	245	3 455	14,10	1 190	4,86	5 775	23,57
SAINT BONNET P ORCIVAL	468	88	2 770	31,48	750	8,52	14 040	30,00
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	140	140	2 015	14,39	435	3,11	3 680	26,29
SAINT GEORGES DE MONS	1 998						58 790	29,42
SAINT HILAIRE LES MONGES	100	100	1 820	18,20	635	6,35	4 160	41,60
SAINT JACQUES D'AMBUR	272	250	6 530	26,12	1 940	7,76	11 005	40,46
SAINT OURS LES ROCHES	1 675	366	12 305	33,62	3 725	10,18	60 010	35,83
SAINT PIERRE LE CHASTEL	425	78	1 530	19,62	545	6,99	10 805	25,42
TRALAIGUES	87	87	1 420	16,32	500	5,75	2 805	32,24
VILLOSSANGES	319	319	5 010	15,71	1 990	6,24	10 955	34,34
VOINGT	38	38	615	16,18	155	4,08	1 355	35,66
Moyenne SICTOM	**18 160**	**7 011**	**158 690**	**22,63**	**46 620**	**6,65**	**597 910**	**32,92**

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Chenerailles Auzances Bellegarde et Haut Pays Marchois (convention).

II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM mise en place en 2010.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	1281	1214	-5,23 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	673	674	0,15 %
	Ferrailles	190	180	-5,26 %
	Gros cartons	194	200	3,09 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	57	59	3,51 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	NC	0,82	
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	6,5	7,4	13,85%
	D.E.E.E. (au total) dont : - Gros électroménager HF - Gros électroménager F - Ecran - Petit appareil en mélange	**195** 39 55 53 48	**188** 58 40 40 50	-3,59 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,8	0,7	-12,5 %
	Cartouches encre	0,4	0,2	-50 %
	Gravats valorisés en ISDND/BTP	897	988	10,14 %
	Déchets d'ameublement	56	138	146,43 %
	Placoplatre	3	5	66,67 %
	Déchets toxiques	41	46	12,20 %
	DAE valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants valorisés	0	*718*	100 %
	Sous total	***3 595***	***4 419***	***22,92 %***
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	980	369	- 62,35 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,31	0,41	+ 32,26 %
	Sous total	***980***	***369***	***-62,35 %***
Total des apports		**4 575 t** **251,15 kg/hab**	***4 788 t*** **263,67 Kg/hab**	**+4,66 %**

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

II.1.4 Gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie
Déchèteries : 988 tonnes
Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
212 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)
776 tonnes	Ecovert Boilon	Utilisés en couche de fondation routière

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boite est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agrée pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés la société SITA Centre Est.

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2014	2015	2016	2017	Evolution
tonnes	0,32	0,69	0,31	0,41	+ 32,26 %

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2017, 19 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2015	2016	2017	Evolution
Le relais (9 colonnes)	30 t	29 t	29 t	=
Emmaüs (16 colonnes)	62 t	67 t	102 t	+ 52,23 %
Total	**92 t**	**96 t**	**131 t**	**+ 52,23 %**

Certaines colonnes trop isolées en déchèterie ont été déplacées dans les bourgs.

II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes

II.1.7.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants, les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte par les bennes délocalisées a disparu ces dernières années au profit de la collecte en déchèteries qui favorise le tri. La dernière benne à encombrants délocalisée à Chapdes Beaufort a été retirée en septembre 2011.

II.1.7.b. Quantités collectées

Quantités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes	43	0	0	0	0	0	0
kg/hab/an	2,33	0	0	0	0	0	0

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Depuis l'automne, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les

Roches, au lieu-dit « La Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.

Bas de quai

De plus, les élus du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2018, les bureaux du SICTOM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 711	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO_2.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 188
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	523

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1er janvier 2014, les Ordures Ménagère Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

Les encombrants du SICTOM sont également acheminés à Vernéa depuis le 1er avril 2017.

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008 autorisant la poursuite et l'extension de l'exploitation. L'exploitation est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, ce dernier a vocation à exercer pleinement la compétence en matière de traitement à compter du 1er janvier 2014.

A ce titre, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND dont il devient le gestionnaire, mais il a confié l'exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM. Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante pour les encombrants transportés à l'ISDND puis depuis le 1er avril 2017, à VERNEA.

Sont enfouis à l'ISDND de Miremont :

- les encombrants et gravats des déchèteries du SICTOM,
- les encombrants du SICTOM des Combrailles,
- des déchets industriels banals.

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne)

Le tonnage annuel autorisé est de 15 000 tonnes.

On observe une diminution des tonnages entrants, liée à l'arrêt de l'exploitation de l'ISDND le 31 mars 2017.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2016	2017	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles	22	0	- 100 %
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	980	254	- 74,08 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	4	-
Professionnels	Déchets d'activités économiques	1 555	0	
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		***2 557***	***258***	***-89,91 %***

Provenant hors du périmètre de l'EPCI

		2016	2017	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles (SICTOM des Combrailles et SBA)	0	0	-
	Déchets bennes encombrants et déchèteries (SICTOM des Combrailles)	928	214	-76,94 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets d'activités Economiques	63	0	-100,00 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		***991***	***214***	***- 78,41 %***
TOTAL DECHETS ENFOUIS		**3 548**	**472**	**-86,70%**

II.3.3. La valorisation biologique

- **II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours**

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

En 2017, la quantité de déchets verts déposés est de **1 527** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Ainsi en 2017, presque la totalité du broyat a été transporté chez deux agriculteurs, à Saint Pierre le Chastel et Pulvérieres.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries du SICTOM.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2016	2017	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1281	1214	- 5,23 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	25	0	-100,00 %
Déchets verts des particuliers	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	-
Déchets verts des professionnels	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	299	313	4,68 %
TOTAL DECHETS VERTS				**1 604**	**1 527**	**-4,80 %**

Depuis début 2017, les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours les Roches sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SICTOM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés sur le territoire du SICTOM.

Ce principe de séparation des branches est également expérimenté sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaumur.

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 48 composteurs ont été distribués en 2017 (rappel 2016 : 55 composteurs distribués).

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	Puteaux (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR/ALLIAPUR	Joze
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	Papeteries Giroux	Olliergues

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Encombrants	Enfouissement/ Incinération	ECHALIER	VALTOM	Miremont/Clermont ferrand
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Tubes néons ampoules	Valorisation		RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPRETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	National
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt
DASRI	Incinération	SITA Centre Est	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers Cartons	ECHALIER	ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	ECHALIER	ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Verrerie Puy Saint Romain

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2016	**2017**	**Evolution**
Journaux Magazines	298,95	258,56	-14%
Gros de Magasin	105,55	82,64	-22%
Carton	122,02	158,37	30%
Briques alimentaires	3,260	6,39	96%
Bouteilles plastique PET	41,90	44,71	7%
Bouteilles plastique PEHD	10,66	14,11	32%
Emballage acier	22,14	24,24	9%
Emballage alu	0,82	0,66	-20%
Refus	141,90	138,65	-2%
Total	**747,00**	**728,00**	**-3%**

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1er janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec différents Eco-organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 93,50 €,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers…), la base étant fixée à 57 €.

Soit par exemple :

- foyer 1 personne : 150,50 €
- foyer 2 personnes : 207,50 €
- foyer 3 personnes : 236 €
- foyer 4 personnes et plus : 264,50 €
- Résidences secondaires : 207,50 €…

Modalités de financement	Montant 2016	Montant 2017
REOM classique	2 275 759 €	2 387 475 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

Un coût d'accès est également prévu pour les DAE (Déchets d'activités Economiques) apportés directement à l'ISDND de Miremont fixé par le VALTOM, cette recette est perçue depuis le 1er janvier 2014, par le VALTOM et une partie est reversée au SICTOM.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par des conventions signés avec des organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages : la Société ECO-EMBALLAGES,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

- Des aides ou subventions du Conseil Départemental ou de l'ADEME,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 : **2 846 323 €** (sans résultat reporté N-1

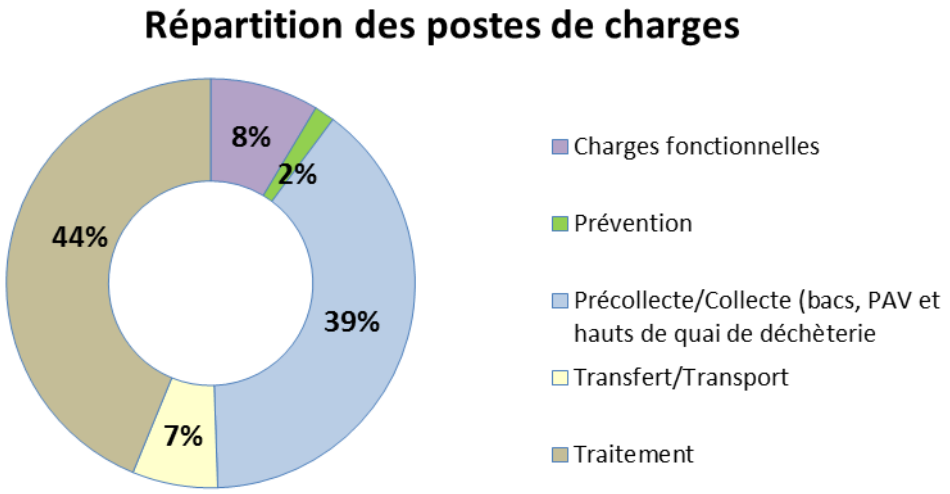

La collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représente un montant de **674 420 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés (Art 611) représentent un montant de **904 282 €.**

Rappel des principales prestations concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- *Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 32 885 €*
- *Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 26 222 €*
- *Collecte et traitement des bidons d'huiles usagées et piles – Ets ECHALIER : 1 961 €*
- *Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Ets ECHALIER : 123 613 € (Augmentation liée au transfert des encombrants à VERNEA à partir de début avril 2017)*
- *Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD/ COTRAP : 4 791 €*
- *Collecte et traitement des déchets spéciaux et des huiles moteurs – CHIMIREC : 6 815 €*

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2017 : **2 900 6223 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 387 475 €

- ***Reversement exceptionnel recettes enfouissement DAE Puy Long par le VALTOM : 41 219 € (en déduction de la cotisation de décembre 2017)***
- ***Reversement exceptionnel recettes cartons (2014 et 2015) par le VALTOM : 17 828 € (en déduction de la cotisation de décembre 2017)***
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6€/t) : 28 265 €
- Remboursement frais réel exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 106 587 €
- Subvention ADEME, Participation de la Communauté de Communes Chenerailles Auzances Bellegarde et Haut Pays Marchois (déchèterie de Giat) : 48 170 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : 288 066 € dont :

  - *Aides versées par Eco-Emballages (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 142 806 €*
  - *Aides versées par OCAD3E / recylum : 15 600 €*
  - *Aides versées par ECO DDS : 3 795 €*
  - *Aides versées par ECO MOBILIER : 18 976 €*
  - *Aides versées par ECO FOLIO pour Journaux Magazines : 16 830 €*
  - *Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 19 325 €*
  - *Vente des bouteilles plastiques (garantie de reprise) - Valorplast : 5102 €*
  - *Vente de l'acier et de l'aluminium et du carton collecte sélective – Echalier et Regeal : 13 466 €*
  - *Vente cartons et ferrailles collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) : 24 988 €*
  - *Revente Papier et Journaux mag collecte sélective (reversement 100% VALTOM) : 27 178 €*

	Financement du service	Recettes totales 2014 en Euros	Recettes totales 2015 en Euros	Recettes totales 2016 en Euros	Recettes totales 2017 en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	123 050 €	153 994 €	149 545 €	142 806 €
	Eco Folio			18 312 €	18 976 €
	Ventes de matériaux	56 660 €	64 648 €	69 443 €	65 071 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(via la REOM)	(via la REOM)	(via la REOM)	(via la REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	9 398 €	16 062 €	16 973 €	15 600 €
	Aides Eco DDS	-	2 850 €	3 797 €	3 795 €
	Aides Eco Mobilier	-	-	19 603 €	18 976 €
	Ventes de matériaux	3 891 €	8 884 €	25 337 €	24 988 €
	Accès communes extérieures	16 389 €	19 374 €	21 042 €	20 658 €
PROFESSIONNELS	(Apport DAE ISDND…) Fermeture ISDND 31 mars 2018	26 263 €	18 200 €	11 721 €	0 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Répartition des postes de produits

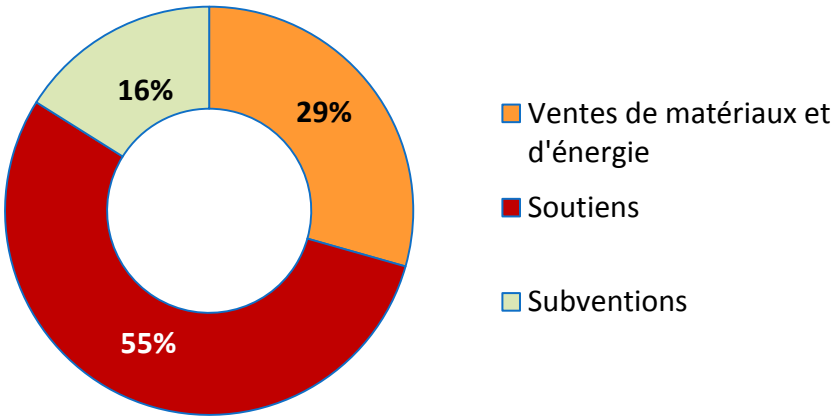

Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages : ☒ Eco-Emballages ☐ Adelphe
☐ barème C ☐ barème D ☒ barème E

Date de signature : 5 juillet 2011

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :
Option « Filière » : aluminium, briques alimentaires et plastiques
Option « Fédération » : cartons et acier : ECHALIER SA
Option « Individuelle »

Pour les imprimés (EcoFolio) :☒ oui ☐ non
Date de signature : janvier 2011

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE : ☐ Ecologic ☒ Ecosystèmes
☐ ERP ☒ Recylum

Date de signature : 14 mars 2016

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : janvier 2017

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Date de signature : 01//07/201

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : ECO TLC

Date de signature : Février 2014

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MOBILIER

Date de signature : Février 2014

Identification du signataire : ☐ SICTOM ☒EPCI de traitement (VALTOM)

IV LES CHIFFRES CLES

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (tonnes)	4 761	4 545	4 496	4 383	4 179	4 201
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24	229,41	231,33
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540	528	523
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60	28,98	28,80
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550	570	598
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15	31,29	32,93
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175	174	159
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59	9,55	8,76
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43	45	46
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36	2,47	2,53
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13	16	8
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71	0,88	0,44
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92	96	131
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04	5,27	7,21
TOTAL (en tonnes)	**5 950**	**5 814**	**5 843**	**5 796**	**5 608**	**5 666**
TOTAL (kg/hab/an)	**322,42**	**315,75**	**319,20**	**317,69**	**307,86**	**312,00**
Taux de valorisation	19,83%	21,78 %	76,85 %	76,53 %	77,64 %	77,20%

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Le taux de valorisation des ordures ménagère assimilés a largement augmenté depuis la mise en place du Pôle Vernéa, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30 %.

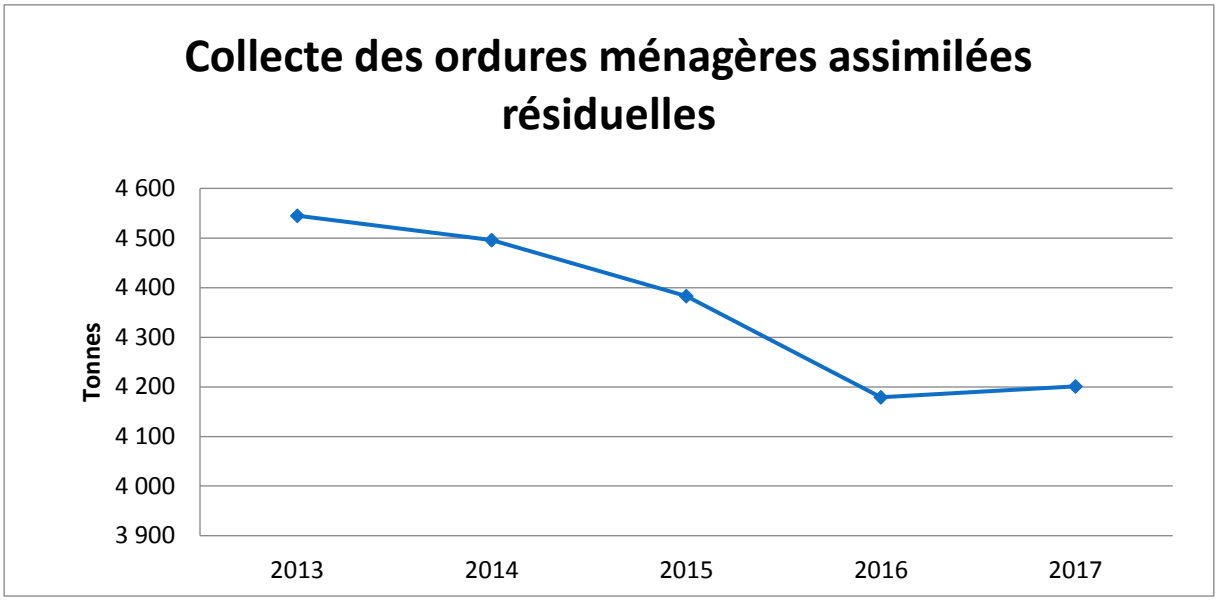

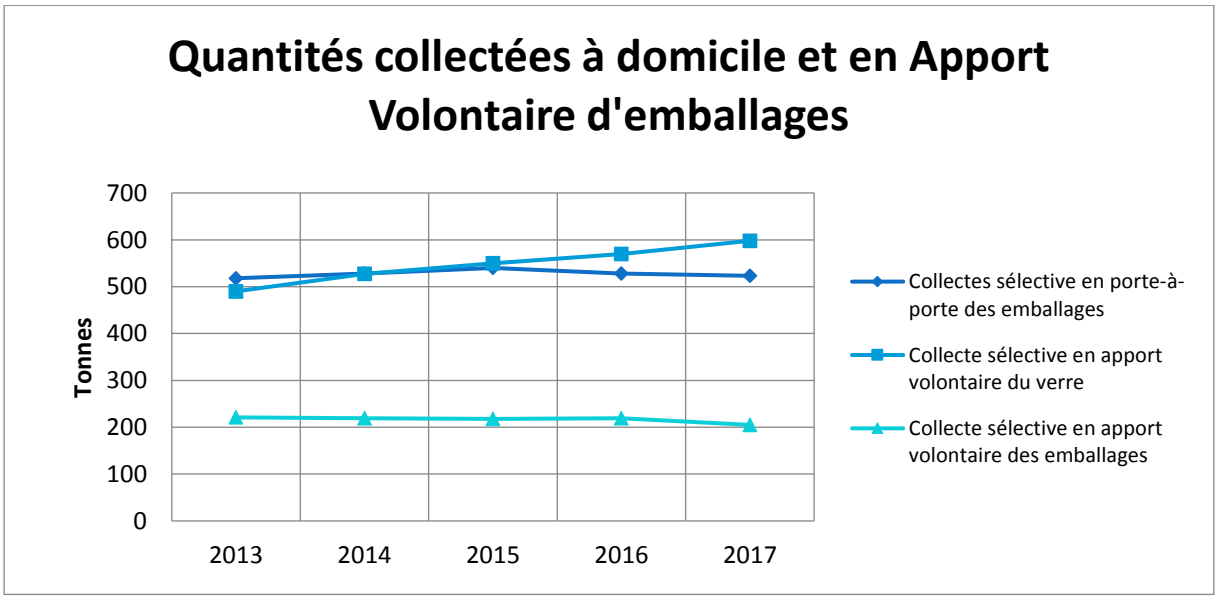

IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 420	3 259	3 595	4 419
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63	197,35	243,34
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966	980	369
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95	53,80	20,32
TOTAL (en tonnes)	**3 775**	**3 969**	**4 406**	**4 225**	**4 575**	**4 788**
TOTAL (en kg/hab/an)	**204,57**	**215,55**	**240,73**	**231,58**	**251,15**	**263,66**
Taux de valorisation	75,83 %	75,26 %	77,62 %	77,14 %	78,58 %	92,29 %

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Le taux de valorisation en déchèterie est hausse, compte tenu que les encombrants ont été valorisés énergétiquement à VERNEA à partir d'avril 2017.

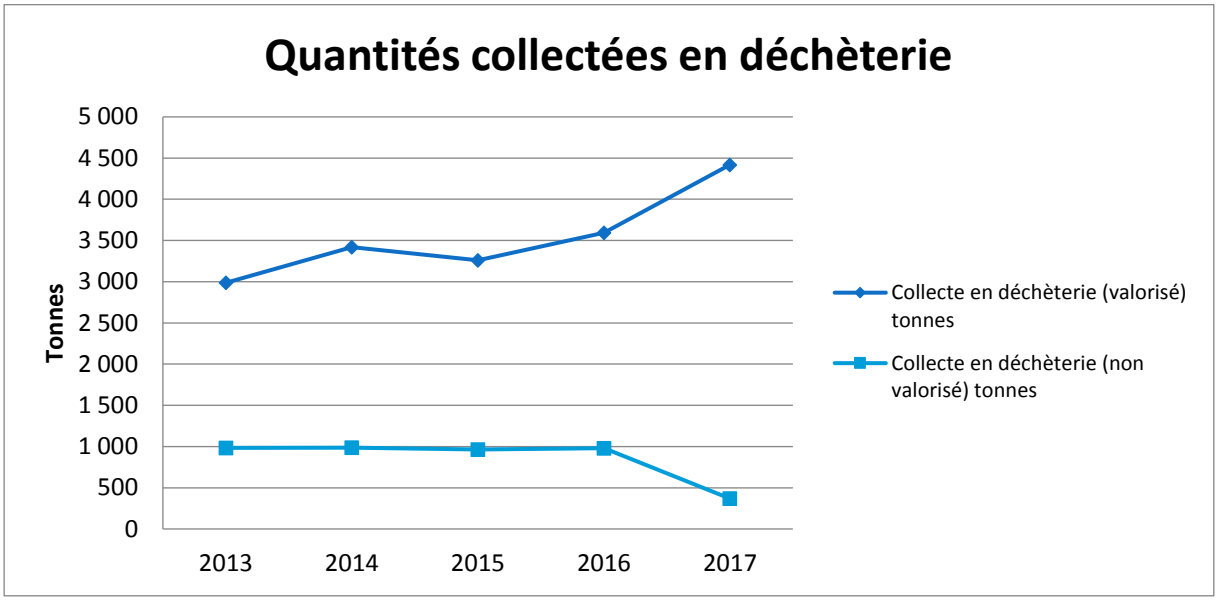

IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695	7 949	8 793	
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326	2 234	1 611	
TOTAL	**9 725**	**9 783**	**10 249**	**10 021**	**10 183**	**10 454**	**2,66 %**

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78	436,37	484,20
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49	122,64	88,71
TOTAL	**526,99**	**529,84**	**559,90**	**549,28**	**559,01**	**575,66**
Taux de valorisation	41,66 %	43,35 %	77,18 %	76,79 %	78,06 %	84,11 %

Le taux de valorisation est hausse compte tenu que les encombrants ont été valorisés énergétiquement à VERNEA à partir d'avril 2017.

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition Coût aidé HT (€/hab)	**Ordures ménagères résiduelles**	**Verre**	**Recyclables secs des OM hors verre**	**Déchets des déchèteries**	**Autres services (huile)**
2017	73	1	14	33	0

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coût aidé (€hors TVA)	107,96	89,00	118,12	120,32	119,08	121,16
Evolution	-	-17,56%	32,72%	1,84%	-1,03%	1,75%

La baisse de l'année 2013 s'explique par une baisse de la Taxe Générales des Activités Polluantes payée pour chaque tonne enfouie à l'ISDND de Miremont suite à la certification ISO 14001. L'augmentation observée en 2014 fait suite à la mise en service du site de traitement VERNEA (mais qu'il faut relativiser par rapport à l'année 2012).

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	106,63	111,92	117,94	118,94	124,18	130,81

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

❖ ***Compostage individuel***

Indicateurs :
Nombre de foyers équipés au total sur le territoire : 1 812 foyers équipés (2010 : 1 206 composteurs)
Nombre de composteurs distribués en 2017 : **48** composteurs

Indicateurs de flux de déchets évités* : environ **4,3** tonnes de déchets supplémentaires évités en incinération en 2017 *(*référence : 40 kg de déchets organiques évités/pers./an ; moyenne de 2.27 pers./foyer sur le territoire).*

Depuis 2010, le flux de déchets évités lié à la distribution des composteurs représenterait environ **55** tonnes. Ce tonnage prend en compte uniquement le compostage avec les contenants vendus par le SICTOM.

En parallèle des campagnes de distribution le SICTOM a réalisé des animations sur son territoire sur les bonnes pratiques du compostage :

- ***4 avril 2017*** sur la déchèterie de Pontaumur
- ***21 novembre 2017*** sur la déchèterie des Ancizes

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Une dizaine de personnes sont venues participer à ces deux animations malgré une communication réalisée sur le journal La Montagne, à l'aide d'affiches en déchèterie, auprès des mairies et sur le site internet du SICTOM. Le peu de présence peut s'expliquer en partie par la réalisation de ces animations en semaine.

❖ *Compostage de quartier*

Le SICTOM a mis en place du compostage de quartier à la Croix de Set sur la commune de Bromont Lamothe en 2016. Suite à la réussite de cette expérimentation, les élus de la commune ont souhaité et ont été volontaires pour développer cette action dans le bourg de Bromont Lamothe.

Indicateurs :

Nombre de foyers équipés en 2017	20
Nombre de foyers équipés au TOTAL	46
Flux de déchets évités en 2017	**1,8 tonnes**

❖ *Compostage gros producteurs*

Le SICTOM a mis en place du compostage au niveau de l'école de Bromont Lamothe et poursuit avec le VALTOM, la démarche « Organicité » engagée avec trois établissements de Pontaumur (EHPAD, Lycée Professionnel Agricole, Collège).
Le SICTOM a rencontré tous les EHPAD du territoire non engagés dans un projet de compostage (Pontgibaud, Giat, Saint Ours les Roches) pour qu'ils candidatent à l'appel à projet « Santé Témoins ». L'EHPAD de Giat a candidaté mais n'a pas été retenu. Il est prévu de les accompagner dans une démarche « Organicité® » en 2018/2019.

• Compostage à l'école de Bromont-Lamothe

L'école publique Robert Bresson de Bromont-Lamothe a reçu le 1er prix de l'Académie des Sciences pour le travail réalisé sur "Le recyclage des déchets organiques : les bio-déchets". Dans ce cadre, le SICTOM a financé une partie du transport des élèves à Paris pour leur permettre d'obtenir leur récompense en janvier dernier.

Pour poursuivre cette démarche, le SICTOM a proposé à l'ensemble des classes des animations autour du tri des déchets et du compostage. Afin de pouvoir dimension la taille du composteur mais également faire prendre conscience aux enfants ce qu'ils gaspillent, des pesées ont eu lieu début juin. Jusqu'à la fin de l'année les élèves déposent chaque jour en fin de repas, les restes alimentaires compostables dans un composteur en bois.

Apport des déchets au composteur par un groupe de la classe de CM1/CM2

RIOM SEMEUR HEBDO 24 mars 2017 29

❑ Pontaumur

Un grand composteur installé sur la commune

Le composteur va bénéficier à plusieurs établissements de la commune.

Dans le cadre du projet Organicité signé entre le Valtom et la commune de Pontaumur, un grand composteur à deux colonnes a été installé derrière le local du réseau de chaleur.

La mise en place s'est déroulée en présence de Tarik Nouar, du Valtom ; de Gilles Gathier, employé communal ; de Serge Millet et Jean Paul Chambrouty, conseillers municipaux. Ce composteur est idéalement placé puisqu'il se trouve à coté du lycée agricole des Combrailles, du collège Pierre-Gironnet, de l'Ehpad Les Roches, il servira aussi à la commune. Les agents techniques de ces différents utilisateurs recevront une formation à ce sujet le vendredi 24 mars à 9 h.

Indicateurs :

	Ecole de Bromont Lamothe	**Projet Organicité à Pontaumur**
Flux de déchets évités estimés	**0,7 tonnes**	**11/12 tonnes**

Zoom sur le Projet Organicité® sur Pontaumur

La commune de Pontaumur a été sélectionnée après un appel à candidature lancé par le VALTOM, ce qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour mettre en place des actions.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Ces actions s'articulent autour de trois thèmes :

Les actions retenues sur la commune de Pontaumur :

- Etablissements de restauration collective (Collège, lycée, EHPAD) :
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Compostage des biodéchets
- Pour les habitants
  - Broyage en déchèterie et mise à disposition du broyat
  - Communication et sensibilisation autour du compostage

En 2017, le projet Organicité® s'est poursuivi, après la phase de diagnostics sur les différents établissements, la mise en place des actions a eu lieu avec notamment le démarrage du composteur grande capacité pour 2 établissements (EHPAD et Lycée), qui seront rejoint en 2018 par le Collège.

- **Gestion des déchets verts et jardinage au naturel**

❖ ***Opération « en route vers zéro pesticide »***

L'opération départementale lancée du 22 au 29 avril 2017 par le VALTOM a été relayée par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud. Les quatre déchèteries du SICTOM ont été référencées comme points de collecte des produits phytosanitaires.

De plus, une des jardineries du territoire est adhérente à La Fredon Auvergne : Kiriel à Bromont Lamothe a également été référencée en point de collecte et une animation sur les alternatives aux produits phytosanitaires a été réalisée le 25 avril 2017.

SEMEUR HEBDO - 5 MAI 2017

Bromont-Lamothe

Les alternatives à l'utilisation des pesticides avec le Sictom

Gaëlle Baron a su sensibiliser son public par rapport à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le Sictom de Pontaumur/ Pontgibaud organisait une animation sur les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, le 25 avril dans les locaux de la jardinerie Kiriel à Bromont-Lamothe.

Malgré un temps incertain un public nombreux a assisté à la présentation de Gaëlle Baron et Nathalie Giral, du SICTOM. Les deux animatrices ont rappelé les dispositions prises pour le dépôt des produits phytosanitaires dans les déchèteries du Sictom ainsi que dans la jardinerie Agriflore Kiriel.

Cette opération a été lancée dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire par le Valtom, syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers. Gaëlle Baron a développé à l'aide de planche et panneaux , les familles des différents produits, anti-mousses, herbicides, fongicides, insecticides, etc, et leur utilisation.

De nombreuses questions pertinentes et professionnelles ont été adressées aux animatrices qui ont apporté des réponses concises et appropriées au jardinage naturel.

Elles ont insisté sur le risque pour la santé et l'environnement d'où la nécessité de ne pas jeter dans les poubelles les produits dangereux qui doivent être traités par des professionnels.

Contact Internet : www.valtom63.fr ou par téléphone au Sictom : 04 73 73 16 83.

N. M.

❖ ***Broyage***

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

<u>*Mise à disposition gratuite de broyat :*</u>

Le SICTOM met à disposition gratuitement du broyat et du compost sur l'ensemble des déchèteries. Des sessions de broyage sont réalisées en interne avec le broyeur du SICTOM, avec les branches apportées et mis de côté dans les déchèteries.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

Mise à disposition du broyeur à végétaux du SICTOM :

Le SICTOM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Une convention de mise à disposition a été signée avec 19 communes et le Syndicat Intercommunal de la retenue des Fades Besserve.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur. Le 26 octobre 2017, le SICTOM a réalisé une formation à l'utilisation du broyeur pour certaines communes du SICTOM des Combrailles et quelques communes du SICTOM Pontaumur Pontgibaud. Cette formation est divisée en deux temps, un temps sur l'utilisation propre du matériel et un temps sur l'utilisation du broyat avec Pierre Feltz.
Bilan 2017 :

Nombre de communes utilisatrices	**Nombre d'heures de fonctionnement**	**Nombre de m3 de branches broyés (avant broyage)**
16	88 h	609 m3

Subvention pour l'achat de broyeur individuel

Le SICTOM a mis en place une subvention pour l'achat de broyeur individuel. Cette décision a été votée en Comité Syndical le 9 octobre 2015. La subvention est possible pour les habitants du territoire du SICTOM Pontaumur Pontgibaud s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé pour inciter à l'achat collectif.

Nombre de subvention versée 2017	**Montant total des subventions versées 2017**
5	1085 €

Le SICTOM a également organisé une 2ème fête des broyeurs le 21 novembre 2017 sur la déchèterie des Ancizes Comps. Des articles dans la presse et un spot radio ont été diffusé pour relayer l'information. Malheureusement, seules quelques personnes se sont déplacées pour cette animation.

- **Gaspillage alimentaire**

Le SICTOM a relayé l'opération « Gourmet bag » lancée par le VALTOM en octobre 2017.
4 établissements ont participé à l'opération sur le territoire :

STRUCTURE	COMMUNE
Le Pull Vert	PULVERIERES
Le Montania – Volcan Sancy	NEBOUZAT
Auberge Le Saint Georges	ST GEORGES DE MONS
Lou Soleil	LES ANCIZES COMPS

En parallèle le SICTOM s'est doté d'une mallette de jeu sur la thématique du gaspillage alimentaire afin de proposer des animations scolaires aux enfants sur ce sujet.

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

- **Favoriser le réemploi/réparation**

Pour favoriser le réemploi et la réparation, le SICTOM poursuit son travail avec la ressourcerie des Combrailles La Remise. Sur le territoire, un caisson de réemploi est mis à disposition pour récupérer les objets encore réutilisables.
Le SICTOM a réalisé un atelier de réparation de vélos avec la ressourcerie le 22 novembre 2017 pendant la semaine européenne de réduction des déchets. Malgré un spot radio diffusé sur Fusion FM, le nombre de participants à cette journée a été très faible.
Indicateurs : en attente des données pour 2017 (en 2016 : 2.77 tonnes de déchets collectés hors DEEE et DEA grâce au caisson de réemploi).

- **Eco-exemplarité**

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud poursuit ses démarches d'éco-exemplarité en subventionnant l'achat de gobelets réutilisables pour les associations de son territoire mais également en leur prêtant gratuitement des gobelets lors d'évènements.

Indicateurs :

Nombre de partenariat pour la mise à disposition de gobelets réutilisables (prêt)	**3**
Nombre de subventions	**6**
Montant total de subvention versée en 2017	**723 €**

- **Sensibilisation des scolaires et des usagers**

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud propose chaque année des animations scolaires auprès des scolaires. Un courrier est envoyé à chaque établissement scolaire où ils peuvent choisir différentes animations.

Pour l'année scolaire 2016/2017, les animations proposées ont abordés le tri des déchets, la prévention des déchets en générale, les déchets dès l'achat, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Tous les mardis, des animations ont eu lieu dans les établissements scolaires sur ces thématiques. En 2017, au total se sont près de **390 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets et 66 élèves ont pu bénéficier d'une visite de déchèterie.

<u>Sensibilisation en Porte à Porte :</u>

Le SICTOM réalise également des sensibilisations en porte à porte lors de la mise en place de nouveaux points propres, soit 400 foyers rencontrés.

<u>Suivi de collecte :</u>

Un suivi de collecte des bacs a eu lieu en **octobre 2017** pour améliorer la qualité des déchets déposés dans les bacs à couvercle

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

jaune. Il a été décidé de mettre en place un suivi des bacs spécifiquement sur les bacs individuels où il est plus facile de sensibiliser et d'identifier les erreurs de tri. Lors de suivi de bacs, des autocollants sont apposés sur chaque conteneur individuel avec un système de couleur selon la qualité du bac.

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Amélioration et densification du réseau de collecte du biogaz lors de l'exploitation des sous alvéoles de l'alvéole n°2 du casier n°2 et combustion en torchère.

V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m^3/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V. 1.4. Protection des paysages

- Exploitation par sous alvéole de l'alvéole n°2 du casier n°2, avec couverture temporaire,
- Entretien et fauchage des espaces verts,
- Lutte contre les envols avec mise en place de filets et couvertures périodiques du casier.

V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaumur Pontgibaud par les Comités Syndicaux et les comptes rendus de ceux-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM. La lettre d'information du SICTOM « le mag » est transmis une fois par an dans les boites aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

<u>Les principales évolutions en 2017 :</u>

- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (cf pages précédentes),

- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire (développement de 4 nouveaux PAV, La salesse et Bourg de Miremont, Puy Maury Condat en Combrailles et Hauteroche Villossanges et une colonne à verre à Bannières Saint Pierre le Chastel),

- Lavage extérieur des colonnes emballages et verre avec changement signalétique du verre,

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

- Pérennisation de la filière Meubles sur la déchèterie de Saint Ours les Roches,

- Campagne départementale mutualisée sur le Verre (octobre 2017) : **+ 28 tonnes**

Concours verre :

A l'automne 2017, le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud a lancé un jeu concours sur le tri du verre. Le principe était simple, il suffisait de prendre une photo artistique et/ou humoristique sur le geste de tri du verre devant une colonne à verre « habillée ». Les trois lauréats se sont vus remettre en début d'année leurs récompenses.

- *1er prix : Gérard LUCAS (photo)*
- *2ème prix : Jeanne BARBARIN*
- *3ème prix : Etienne BOUSSET*

- Suivi annuel n°2 de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont et du Centre de transfert de Saint Ours les Roches.

- Travaux et déménagement des bureaux en juin 2017 sur le site du Vauriat à Saint Ours les Roches.

Les projets du SICTOM en 2018

- Mise en place du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODEC avec le VALTOM),

- Réflexion sur le développement du partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles sur la déchèterie de Pontaumur (2nd semestre 2018),

- Développement de la filière Meubles sur la déchèterie de Pontaumur (automne 2018),

- Mise en place d'un contrôle et de gestion informatisée des déchèteries (automne 2018),

- Etude relative à l'optimisation de l'accueil des déchets d'activités économiques sur le territoire du VALTOM, avec notamment un diagnostic de conformité réglementaire sur les 4 déchèteries du SICTOM et proposition de scénarios de rénovation,

- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire (Trophée du Verre avec les communes),

- Participation à l'étude territoriale de la fonction tri des collectes sélective des ménages et assimilés du VALTOM,

Envoyé en préfecture le 17/07/2018
Reçu en préfecture le 17/07/2018
Affiché le
ID : 063-256301185-20180702-2018_19-DE

- Lancement d'une étude mutualisée sur la tarification incitative au niveau du VALTOM,

- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches selon la nouvelle norme ISO 14001:2015.

A Pontgibaud, le 22 juin 2018.

Le Président du SICTOM

Laurent BATTUT

SICTOM de PONTAUMUR et PONTGIBAUD